

## Atelier n°23

## Les droits de préemption dans l'espace rural - les pièges à éviter



RURAL

**NIVEAU DE DIFFICULTÉ:** ●●●**DURÉE:** 7 heures de formation**PUBLIC CONCERNÉ:** Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier et/ou le droit rural**PRÉREQUIS:** il n'y pas de prérequis pour suivre cette formation.**MOYENS TECHNIQUES:** Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:**

Cours magistral et interactif (questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

**MÉTHODES D'ÉVALUATION:**

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:**

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

**OBJECTIFS :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser les règles applicables aux droits de préemption de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et du preneur en place ainsi qu'en matière de bois et forêt
- Hiérarchiser ces droits et connaître les sanctions applicables
- Opérer la purge efficace de ces droits
- Gérer les difficultés et/ou le contentieux liés à la purge

**PÉDAGOGIE :** Christophe Gourgues, Christophe Gourgues, Notaire associé. Chargé d'enseignement à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en droit rural, Membre fondateur de RURANOT, Intervenant INAFON**Programme****Matin** 9h00-12h30**Le droit de préemption de la SAFER**

- Champ d'application
- Mise en oeuvre
- Régime

**Le droit de préemption du preneur en place**

- Champ d'application
- Mise en oeuvre
- Régime

**PAUSE DEJEUNER** 12h30-13h30**Après-midi** 13h30-17h00**Les droits de préemption et de préférence des parcelles de bois**

- Champ d'application
- Mise en oeuvre
- Régime

**Les concours entre ces droits de préemption et les autres droits de préemption des collectivités publiques : quelle hiérarchie ?**

- ENS - PAEN - droit de préemption sur les zones de captage d'eau
- Les conséquences pratiques et délais à prévoir